

# PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 84

(SUPPLÉMENT À LA « LETTRE DES AMIS » N° 145)

## LA POPULATION DE LABASTIDE-SAINT-SERNIN À LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne



Par  
**Gilbert FLOUTARD**



**Labastide-Saint-Sernin** est une petite commune située dans la vallée du Girou, à 17 km au Nord de Toulouse (canton de Fronton).

Le dimanche 27 avril dernier, dans la salle des fêtes communale, a eu lieu une journée consacrée à l'« histoire des bastides du Nord-Est toulousain », organisée par l'**Association E.C.L.A.** (Expression-Culture-Loisirs-Arts).

A cette occasion, il m'a été demandé d'effectuer une intervention concernant l'histoire de Labastide-St-Sernin. En voici le contenu.

\*  
\* \*

Lorsque notre ami, **M. Alain Guédon**<sup>(1)</sup>, m'a contacté pour me demander d'effectuer une intervention consacrée à l'histoire de Labastide-St-Sernin, j'ai recherché dans un premier temps un événement majeur qui se serait déroulé dans votre commune et qui aurait mérité d'être présenté. J'ai pensé, tout de suite, à un épisode tragique des guerres de religion : je veux parler des **exactions commises par les armées protestantes de l'amiral Coligny installées**, comme chacun sait, **à Labastide-St-Sernin, en janvier 1570**, et qui, à partir de leur base, pour se venger d'un capitaine huguenot condamné par le Parlement de Toulouse et exécuté<sup>(2)</sup>, ont pillé et incendié maintes églises et presbytères du Midi toulousain. Mais j'ai pensé que cet épisode peu glorieux de notre histoire était connu de la plupart d'entre vous, dans la mesure où il a été longuement étudié par d'éminents historiens et qu'il valait peut-être mieux évoquer devant vous certains faits historiques moins spectaculaires mais qui, cependant, n'en demeurent pas moins importants : je veux parler **des crises de subsistances de la fin du règne de Louis XIV** avec leurs conséquences tragiques, notamment les crises démographiques qu'elles ont entraînées.

En effet, il faut savoir que de 1693 à 1715 se sont déroulées dans le Midi toulousain trois graves crises de subsistances : en 1693-94, en 1709-1710 et en 1712-1713 qui ont profondément marqué les habitants qui les ont vécues, entraînant une profonde misère et une montée catastrophique de la mortalité.

Hélas ! la carence de documents concernant Labastide-St-Sernin m'a très rapidement obligé d'abandonner ce projet. En effet, les **registres paroissiaux** qui m'auraient permis de mesurer l'impact démographique des crises que je viens d'évoquer **font cruellement défaut pour cette période**. Quant aux **registres de délibérations de la communauté** où j'aurais pu éventuellement trouver trace des malheurs du temps, **le plus ancien date de 1832**, de l'époque de la Monarchie de Juillet.

---

(1) Auteur d'un ouvrage publié en 1993, intitulé : *Labastide-Saint-Sernin : bastide méconnue*.

(2) Il s'agit de Rapin, Maître d'hôtel du Prince de Condé qui était venu au nom du roi porter, en 1568, au Parlement de Toulouse l'ordre d'enregistrer le traité de Longjumeau établissant la paix entre Charles IX et les protestants. Il fut arrêté sur ordre du Parlement, condamné à mort et exécuté pour avoir pris part aux troubles de 1562.

J'ai pensé alors qu'à défaut de pouvoir aborder ce sujet, je pourrais peut-être, essayer de **dresser un tableau de la population qui vivait dans votre commune, il y a 300 ans, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle**. Et cela, grâce à une série de documents qu'on trouve généralement dans les dépôts d'archives tels que les rôles de **capitation de 1695**, les **compoix de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle**, les **visites pastorales** ainsi que les **aveux et dénombremments seigneuriaux** pour ne citer que les principaux.

En effet, les informations apportées par tous ces documents, lorsqu'ils existent, même si elles sont parfois fragmentaires et incomplètes, permettent néanmoins par recoupement de nous faire une idée relativement précise de l'état réel de la population dans une communauté donnée.

Une rapide enquête m'a permis de vérifier que je disposais bien de l'ensemble de ces documents pour Labastide-St-Sernin.

J'ai commencé donc à consulter, dans un premier temps, **les rôles de capitation de 1695** qui m'ont fourni une série de renseignements précieux : le nombre de feux dénombrés dans la communauté, les noms des chefs de famille et leur profession, le montant de la capitation payée par chaque foyer.

Mais avant d'analyser en détail toutes ces informations, il est bon, je crois, de **préciser ce qu'est la capitation**.

Nous sommes au début de l'année 1695, Louis XIV est en guerre contre la plupart des souverains d'Europe<sup>(3)</sup>. Il vient de subir un désastre militaire sans précédent<sup>(4)</sup>. Il a besoin d'argent, de beaucoup d'argent pour financer et poursuivre l'effort de guerre. Alors, tout naturellement, malgré une situation économique et sociale du royaume désastreuse - nous sommes au lendemain de la crise de 1693-94, une des plus graves de l'Ancien Régime - il décide d'établir un nouvel impôt.

**Par déclaration royale du 18 janvier 1695, il crée la capitation** : impôt auquel sont assujettis, pour la première fois, tous les chefs de famille, du plus humble au plus fortuné. Seul échappe à ce nouvel impôt, le roi.

Chaque chef de famille paie une contribution en fonction de son statut social. A cet effet, 22 classes sociales sont établies qui vont de l'ouvrier agricole (brassier) aux revenus des plus modestes, au Prince de sang.

Dans chaque communauté du royaume, ce sont les **consuls**, responsables de l'administration municipale, qui sont chargés de recenser les habitants par feux, chaque feu regroupant l'ensemble des habitants qui vivent sous un même toit (« à même pot et feu »).

Ne sont recensés que ceux qui résident effectivement avec leur famille dans la communauté. Ainsi, tel propriétaire foncier possédant d'importants domaines dans la paroisse mais habitant à Toulouse, à Cépet ou à Montberon ne sera pas porté sur le rôle de Labastide-St-Sernin mais sur celui de la communauté où il réside.

---

(3) Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697).

(4) L'escadre française de Tourville a été détruite par la flotte anglo-hollandaise à la Hougue, au large du Cotentin.

A Labastide-St-Sernin, ce sont les deux consuls de l'année : Pierre Rivière et Antoine Jalama qui sont chargés de veiller à la rédaction du premier rôle de capitation. Le document qu'ils font établir, déposé aux Archives départementales, apporte une série d'informations utiles : les noms des chefs de famille avec leur profession ainsi que la somme exigée de chacun d'eux au titre de l'impôt, somme qui sera, ainsi qu'il est précisé, prélevée en deux échéances, en mars et en juin 1695 par le collecteur des tailles afin d'être remise, comme il se doit, au Trésorier de la Bourse à Toulouse.

Supprimée en 1698 pendant quelques années<sup>(5)</sup>, la capitation sera rétablie en 1701 et subsistera jusqu'à l'époque de la Révolution où elle sera définitivement supprimée pour être remplacée par de nouveaux impôts (contribution foncière, mobilière et patente).

### **Qu'apprenons-nous à la lecture du rôle de capitation de 1695 de Labastide-St-Sernin ?**

Tout d'abord, qu'en 1695, **la population de la communauté se répartit en 52 feux.**

La question qui se pose, dès lors, est de savoir à quel nombre réel d'habitants correspondent ces 52 feux. Hélas ! il est bien difficile de le savoir dans la mesure où la composition de chaque feu ne nous est pas connue, pas plus qu'elle n'est connue, d'ailleurs, pour l'ensemble des communautés du diocèse de Toulouse.

Fort heureusement, nous disposons, pour la même période, de renseignements très complets pour le diocèse d'Albi où la composition de chaque feu recensé est donnée avec une méticuleuse précision.

Les recherches que j'ai effectuées voici quelques années, concernant plusieurs communautés de ce diocèse<sup>(6)</sup> m'ont permis d'établir que le chiffre moyen d'habitants par feu, en 1695, se situe généralement entre 4 et 4,6 habitants.

Si l'on retient ces chiffres et si on considère qu'ils sont valables pour le diocèse de Toulouse, on obtient pour Labastide-St-Sernin une **population se situant dans une fourchette comprise entre 208 et 239 habitants.** Etant entendu qu'il s'agit, bien sûr, d'une estimation.

Ce nombre d'habitants peut paraître bien modeste mais compte tenu de la faible superficie de la commune (496 ha), il s'explique aisément. N'oublions pas, en effet, que Labastide-St-Sernin est une des plus petites communes du département<sup>(7)</sup>.

En considérant les chiffres proposés, on obtient une **densité de population supérieure à 40 habitants/km<sup>2</sup>** comparable à celles que j'ai relevées, pour la même période, dans plusieurs communautés du Midi toulousain, notamment dans le Lauragais.

---

(5) Après la signature du traité de Ryswick (1697) qui rétablit la paix.

(6) Cf. notamment : Gilbert Floutard, « Structures sociales à la fin du XVIIe s. dans une paroisse rurale du Ségala tarnais : St-Cirgue d'Aigou », *Revue du Tarn* n° 90, été 1978.

(7) A titre de comparaison voici la superficie de quelques communes voisines : Bouloc (1164 ha), Cépet (1955 ha), Vacquiers (1961 ha), Toulouse (11830 ha)...

Ce qui laisse supposer que les chiffres indiqués ne sont sans doute pas très éloignés de la réalité.

**Mais qui sont ces personnes qui figurent sur les registres de capitation ? Quel est leur statut social ?**

A défaut de pouvoir reconstituer les familles, dans la mesure où, comme nous l'avons déjà dit, la composition de chaque feu ne nous est pas connue, nous pouvons toutefois retrouver les professions exercées par la plupart des chefs de famille, soit directement parce qu'elles sont indiquées sur les rôles même, soit indirectement en utilisant les informations fournies par le compoix de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ancêtre du cadastre<sup>(8)</sup> ou les renseignements apportés par les minutes notariales déposées aux Archives départementales<sup>(9)</sup>.

Ainsi, sur 52 chefs de famille recensés nous avons pu retrouver les professions de 48 d'entre eux.

Dès lors, quelles observations pouvons-nous faire ?

**\* Une première remarque s'impose : les nobles ou notables possesseurs de la majeure partie de la terre de Labastide, ainsi que nous l'apprend le compoix, ne figurent pas sur les rôles de capitation dans la mesure où la plupart d'entre eux vivent à Toulouse ou ailleurs.**

C'est le cas notamment de la **seigneuresse de Labastide-St-Sernin, Ursule de Durand, comtesse de Beauvuy**, qui habite à Toulouse où elle possède de nombreux biens ainsi que dans le Lauragais. Elle appartient à une riche et puissante famille. Fille de Jean Bernard de Durand, juge-mage en la Sénéchaussée de Toulouse; c'est un de ses ancêtres, Ramond Durand, capitoul en 1563-64, qui a acheté en 1570, la seigneurie de Labastide à l'abbé de St-Sernin.

Elle est un des plus gros propriétaires fonciers du lieu. Outre une maison seigneuriale avec 16 arpents de biens nobles, elle possède une importante quantité de biens roturiers<sup>(10)</sup> : terres, prés, vignes ou bois sans oublier les 13/16 des parts d'un moulin, situé sur le Girou, exploité par un fermier.

Ne figurent pas non plus sur les rôles de capitation d'autres notables connus comme **Jean de Queyrats**, écuyer, habitant de Toulouse, ainsi que deux avocats au Parlement, **Pierre d'Azéma** et **Pierre de Confort**, possesseurs d'importants biens-fonds, ce dernier étant propriétaire de la métairie de la Borie d'une superficie de plus de 30 arpents (17 ha). Pas plus que **M<sup>e</sup> Charrié**, secrétaire du sieur de Bertier, seigneur de Pinsaguel, possesseur d'une borde de 24 arpents (13,65 ha).

A cette liste non exhaustive, il convient d'ajouter un certain nombre de bourgeois et d'artisans toulousains propriétaires également de biens-fonds plus modestes. Finalement, la seule notable recensée sur les rôles de capitation de Labastide-St-Sernin est une certaine

(8) Le compoix recense les biens-fonds possédés par les particuliers en vue du paiement de la taille.

(9) Minutes de M<sup>e</sup> Jean Carbonnel, notaire à Labastide-St-Sernin (1650-1700).

(10) Les biens roturiers sont soumis au paiement de la taille alors que les biens nobles en sont dispensés.

**Dame de Dazan**, habitante de Lamothe-Delpouas dans le diocèse de Lectoure, ayant, nous dit-on, de nombreux biens dans la communauté et qui, sans doute, parce qu'elle se trouvait sur ses terres au moment de la rédaction des rôles, a été enregistrée à Labastide. Accidentellement, somme toute. On peut noter qu'à elle seule, elle paie plus du tiers de la somme due par la communauté soit 40 livres. Somme considérable comparée à celle qui est exigée de la plupart des habitants n'excédant pas, en général, une ou deux livres<sup>(11)</sup>.

**\* Autre remarque intéressante : la grande majorité des chefs de famille recensés sont des brassiers (ouvriers agricoles) appelés dans le document travailleurs** qui, pour la plupart d'entre eux, n'ont pas suffisamment de terre pour vivre et sont obligés pour subvenir à leurs besoins d'aller travailler dans les grands domaines où l'on a besoin de main-d'œuvre. Sur un total de 48 chefs de famille dont la profession est connue, 33 sont des brassiers. Ils représentent à eux seuls 70 % des feux capitaux et sont imposés 1 à 2 livres, ce qui est loin d'être négligeable.

### **Qui sont ces brassiers ? Généralement ce sont de micro-propriétaires.**

Grâce au compoix, il nous est possible de retrouver leur patrimoine foncier. Prenons quelques exemples :

**Pierre de l'Hoste**, brassier, a une maison avec la moitié d'un enclos de 7 boisseaux (un peu plus de 6 ares)

une vigne de 3 pugnères 6 boisseaux (53,28 ares)

un plantier (jeune vigne ou malhòl) de 3 pugnères (42,66 ares)<sup>(12)</sup>.

L'ensemble représente à peine plus d'un hectare. Ce qui est bien peu, il faut en convenir.

Les **deux consuls**, Jean Rivière et Pierre Jalama sont eux-mêmes des brassiers. Elus pour un an par l'autorité de tutelle (seigneuriale), ayant prêté serment devant le juge seigneurial, chargés de gérer la communauté, ils sont les intermédiaires obligés de la communauté face aux différents « pouvoirs » : seigneurial, ecclésiastique, royal.

**Jean Rivière**, premier consul, possède une maison et trois parcelles de terre représentant en tout 92,34 ares.

Quant à **Antoine Jalama**, deuxième consul, il est encore plus mal loti dans la mesure où il ne dispose que d'une maison, d'un jardin et d'une vigne dont la superficie totale n'excède pas 64 ares.

Mais à côté de ces brassiers micro-propriétaires n'ayant pas suffisamment de terre pour être indépendants, il **existe un nombre non négligeable de brassiers qui n'ont strictement rien, qui ne disposent que de leurs bras pour travailler.**

Vivant dans une situation des plus précaires, particulièrement vulnérables, ils sont entièrement à la merci des gros propriétaires qui les emploient.

(11) 1 livre correspond au salaire d'un ouvrier agricole (brassier) travaillant, en été, pendant 2 jours.

(12) On peut remarquer la surface importante occupée par la vigne à Labastide-St-Sernin à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous ne sommes pas très éloignés, il est vrai, du vignoble frontonnais.

En période de crise, alors que le travail devient rare, ce sont eux qui sont le plus durement touchés. Parmi les 33 brassiers recensés, j'en ai relevé près d'une dizaine qui se trouvent dans cette situation-là.

Mais, fort heureusement, tout le monde ne connaît pas une condition aussi précaire que celle des brassiers. On trouve aussi à Labastide-St-Sernin une catégorie sociale, peu nombreuse, il est vrai, qui, sans être privilégiée, bénéficie d'une relative aisance. **Il s'agit des laboureurs qui « ménagent leur bien »** autrement dit qui cultivent leurs propres terres, suffisamment étendues pour les rendre autonomes. Moins nombreux que les brassiers, j'en ai dénombré 7, ils disposent pour travailler leur bien d'un ou plusieurs attelages de bœufs, parfois même de valets et de servantes.

Parmi eux, j'en ai relevé deux qui paient 8 livres chacun d'impôt au titre de la capitation et qui paraissent plus aisés que les autres. Il s'agit d'un certain **André Auriol** disposant d'une maison à étage<sup>(13)</sup>, signe évident de richesse, avec sol, jardin et claus (enclos) et avec, tout autour, 21 hectares de prés, terres, vignes et bois dispersés en 26 parcelles dont la plus grande mesure à peine plus d'un hectare. Pour cultiver son bien, il dispose de deux attelages de bœufs.

Le deuxième « laboureur-ménager » s'appelle **Jean Auriol jeune**. S'agit-il d'un fils ou d'un parent du précédent ? Nous l'ignorons. Pour travailler ses terres beaucoup plus réduites (8,5 ha) il dispose également de deux attelages et qui plus est, de deux « valets de labour ». Cette force d'appoint laisse supposer qu'en plus de son bien propre, il exploite en qualité de fermier des terres appartenant aux grands propriétaires fonciers toulousains. Mais ceci n'est bien sûr qu'une hypothèse bien difficile à vérifier.

Cependant, à côté de ces laboureurs aisés vivant confortablement, **il existe une catégorie de laboureurs plus modestes** disposant de ressources plus limitées, suffisantes cependant pour les distinguer de la classe des brassiers.

Jusqu'à présent nous avons évoqué les différentes classes sociales de paysans. Reste maintenant à présenter **tous ceux qui, dans la communauté, exercent des fonctions qui ne sont pas directement liées à l'exploitation de la terre.**

Parmi eux, on trouve, tout d'abord, **Bernard d'Espagnol, le curé de la paroisse et son valet**. Il ne dispose pour subsister que du casuel<sup>(14)</sup> bien aléatoire auquel s'ajoute la portion congrue : 300 livres prélevées sur le montant des dîmes perçues dans la communauté par l'abbé de Saint-Sernin. Ces revenus bien modestes lui assurent un minimum vital et expliquent tous comptes faits que le prêtre ne soit pas plus imposé qu'un brassier ordinaire (1 livre).

On trouve également dans cette catégorie **Pierre Pélélo, le meunier qui exploite en tant que fermier le moulin sur le Girou** qui appartient pour 13/16 des parts à la seigneuresse du lieu, Ursule de Durand, les 3/16 restants revenant à Pierre d'Azéma, ancien

(13) Les maisons de brassiers sont généralement des maisons à « bas-étage » en palhabart (torchis).

(14) Un arrêt du Parlement de 1644 a fixé la redevance perçue par les curés à 8 sous pour une messe basse, 10 sous pour une grand'messe, 30 sous pour une messe de mariage.

capitou, avocat au Parlement de Toulouse<sup>(15)</sup>. Bien que ne possédant pas de biens propres, le meunier, fermier du moulin, dispose néanmoins de revenus assez substantiels qui lui confèrent un statut social fort enviable dans la mesure où il paie 6 livres d'impôt au titre de la capitation presque autant qu'un laboureur fortuné.

Il existe aussi à Labastide-St-Sernin **un forgeron, Jean Bonnet**, possédant quelques biens propres mais dont les revenus apparaissent bien modestes comparativement à ceux du meunier ainsi qu'en témoigne le montant de la capitation payée (2 livres). On trouve aussi **un hôtelier, Jean Mesja** ne disposant d'aucun bien-fonds, imposé, lui aussi, tout comme le forgeron (2 livres).

Sans oublier **un notaire, Me Jean Carbonnel** aux revenus relativement limités puisqu'il ne paie que 3 livres de capitation<sup>(16)</sup>.

Notre inventaire des professions serait incomplet si nous n'ajoutions à notre liste deux « **bergers à garder des moutons** » (je cite) dont le statut social s'apparente davantage à celui des domestiques qu'à celui des brassiers dans la mesure où les troupeaux qu'ils font paître dans les prairies de la vallée du Girou ne leur appartiennent pas, pas plus d'ailleurs que les prairies.

**En résumé, si l'on fait un bilan, que peut-on dire à propos de la population vivant à Labastide-St-Sernin à la fin du XVIIe siècle ? On peut affirmer :**

- 1) Qu'il s'agit d'**une population essentiellement rurale** : la quasi-totalité des habitants vit soit directement, soit indirectement de l'exploitation de la terre. Ceci n'a d'ailleurs rien d'étonnant dans la mesure où à la fin du XVIIe siècle 90 à 95 % de la population du royaume tire ses revenus de l'agriculture.
- 2) Qu'il s'agit d'**une population dépendante dans sa grande majorité de grands propriétaires fonciers possesseurs de la terre** : nobles, avocats au Parlement, riches marchands ou artisans, vivant, pour la plupart, à Toulouse ou dans les communautés voisines.
- 3) Qu'il s'agit d'**une population pauvre et même misérable**. Sur 52 chefs de famille recensés, en effet, **9 sont considérés comme insolvable** et par voie de conséquence dispensés du paiement de la capitation. Ils représentent près d'un feu sur 6. Ce qui est considérable.

On peut s'étonner d'un nombre aussi élevé de gens insolvable et se demander pour quelle raison il est aussi important.

L'explication est cependant bien simple. Les rôles de capitation de 1695 ont été établis au lendemain d'une des plus graves crises de subsistances de l'Ancien Régime, celle de 1693-1694<sup>(17)</sup> au cours de laquelle on a assisté à une montée spectaculaire de la

(15) Il s'agit là d'une amorce de société par actions. Les bénéfices et pertes sont partagés et les pertes supportées au prorata du nombre de parts.

(16) Exerçant son office depuis 1650, le notaire très âgé en 1695, cessera d'exercer ses fonctions en 1700 et ne sera pas remplacé.

(17) La récolte de grains enregistrée cette année-là a été particulièrement catastrophique en raison de conditions atmosphériques désastreuses.

misère et de la pauvreté entraînant une profonde crise démographique (baisse des naissances, montée inquiétante du nombre de décès).

On peut affirmer, sans risque de se tromper, que la population de Labastide-St-Sernin n'a pas été épargnée par les malheurs du temps.

Il suffit pour s'en convaincre de relever le nombre particulièrement important de veuves, chefs de famille par suite du décès de leur époux (11 sur 52). Il s'agit là d'une preuve indéniable de la dureté des temps.

**En conclusion**, nous dirons que la richesse des documents que nous avons consultés, tant aux Archives départementales de la Haute-Garonne qu'aux Archives municipales de Toulouse, même si les informations qu'ils nous ont apportées ont été parfois moins complètes que nous ne l'aurions souhaité, nous ont permis de dresser un tableau relativement précis de la population de Labastide-St-Sernin à la fin du XVIIe siècle.

Sans sombrer dans un misérabilisme exagéré, on peut affirmer que **la grande majorité des habitants de la communauté vit, à cette époque-là, dans un état de précarité, à la limite du seuil de pauvreté** pour les raisons que nous avons évoquées.

Au cours du XVIIIe siècle, cette situation va peu évoluer. Contrairement à ce qui est observé dans la plupart des communautés où l'on constate une augmentation de la population, il semble que la population de Labastide-St-Sernin ait régressé si l'on en croit **le compte rendu d'une visite pastorale de 1763**. Voici, en effet, ce qu'écrit dans son rapport le vicaire général mandaté par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse.

Je cite : « *Il n'y a dans cette paroisse qu'une quarantaine de feux, bien moins qu'autrefois<sup>(18)</sup>. Parmi eux figurent 4 familles-mendiantes; incapables de rendre ce qu'elles ont emprunté. Il n'y a ni maître d'école; ni médecin-chirurgien, ni sage-femme approuvée. Les chemins sont en fort mauvais état. Quant aux terres, elles sont très ingrates<sup>(19)</sup> et la plupart des paroissiens n'en possèdent pas* ».

Le curé interrogé déclare que : « *ses paroissiens sont les plus pauvres du diocèse* » (ce qui est, peut-être, tout de même un peu exagéré) et que « *des aumônes sont nécessaires pour leur venir en aide* ».

Comme on le voit, le tableau dressé n'est guère réjouissant.

Que dire de plus ? Sans risque d'erreur, on peut affirmer que la Révolution n'a apporté aucun changement notable à cette situation. Finalement, il faudra attendre le milieu du XIXe siècle pour voir se dessiner une amélioration de la condition sociale des habitants de la commune sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : des progrès de l'instruction, de l'amélioration des techniques agricoles et du développement de l'exode rural, libérateur de terres.

(18) En 1769, les rôles de capitation de Labastide-St-Sernin ne dénombrent que 43 feux au lieu de 52 en 1695. En 1742 on dénombrait 150 communicants, 40 ans plus tard, en 1782, ils ne sont plus que 130. Y a-t-il eu déguerpissement de population ? La question peut être posée.

(19) Vers 1770 quand on sème 1 grain de blé on en récolte 5 à peine, en année normale. (A.D. 31 C 107).

Il serait intéressant de pouvoir déterminer à partir de quel moment ces progrès ont été sensibles mais ceci nous entraînerait bien au-delà de l'objectif que nous nous étions fixé qui consistait, rappelons-le, à dresser un tableau de la population de Labastide-St-Sernin, à la fin du XVIIe siècle.

Aussi, nous garderons-nous d'aborder ce sujet, qui pourrait faire, à lui seul, l'objet d'une étude particulière.

(Juin 1997)

**Sources**

**\* Documents consultés aux Archives de la Haute-Garonne**

**Bibliothèque :**

BR 4° 269            Monographie de l'Instituteur en 1881  
 BR 8° 1369          Monographie de Labastide-St-Sernin, Adrien Escudier, 1936

**Documents :**

C 1081                Rôles de capitation de 1695  
 C 107                  Rendements de 1773 dans le diocèse de Toulouse  
 C 1387                Prépambule des impositions (1677-1749)  
 3 E 9205 à 9208    Minutes notariales de Me Jean Carbonnel (1650-1700)  
 V E 45                Compoix du milieu du XVIIe s.  
 V E 46                Livre terrier de 1678. Mutations jusqu'en 1790  
 1 G 544                Visites pastorales du XVIIIe s.

**\* Documents consultés aux Archives municipales de Toulouse**

EE 7                    Dénombrement devant les capitouls par Dame Ursule de Durand, épouse du Sieur de Beaupuy pour la terre et seigneurie de Labastide-St-Sernin  
 II 116 et 117        Aveux et dénombremments (XVIIe et XVIIIe s.)

**\* Registres paroissiaux de Labastide-St-Sernin déposés aux Archives de la Haute-Garonne microfilmés (cote 5 Mi 221 : année 1685 seule, 1737-46 ; 1748-53 ; 1754-56 ; 1758-89)**

**\* Valeur des mesures agraires utilisées dans le Compoix de Labastide-St-Sernin**

1 arpent = 4 pugnères            1 pugnère = 8 boisseaux  
 1 arpent = 56,90 ares            1 pugnère = 14,22 ares            1 boisseau = 1,77 are

\*  
 \* \*

Ci-joint la **Carte de Cassini** du secteur de Labastide-St-Sernin (deuxième moitié du XVIIIe siècle : vers 1770-1780)



